



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI INTERFONDS
du 16 décembre 2011**

Coprésidé par M. Laurent FISCUS, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et par M. Benoît MARQUAILLE, conseiller régional d'Ile-de-France, le comité régional unique de suivi interfonds s'est réuni le 16 décembre 2011 dans les locaux de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

La liste des membres participant au comité régional unique de suivi interfonds est jointe en annexe du présent compte rendu.

M. FISCUS ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux participants et salue la présence à ses côtés de Monsieur Benoît MARQUAILLE, qui copréside le comité régional de suivi au nom de M. Philippe KALTENBACH, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France.

Il réitère la satisfaction que lui inspire la qualité du partenariat entre l'Etat et la Région en matière de pilotage des programmes européens.

Ce partenariat solide permet de conduire une stratégie ciblée et ambitieuse pour chacun des fonds. Il sera également précieux pour valoriser les acquis de l'actuelle programmation et défendre la participation pleine et entière de l'Ile-de-France aux objectifs de la future politique régionale.

Il souligne à cet égard le bilan favorable de la programmation en cours.

L'état d'avancement des programmes 2007-2013 démontre en effet la forte mobilisation des fonds :

- Le taux de programmation du FEDER est de 72,96% et dépasse de plus de 10 points la moyenne métropolitaine ;
- Le taux de programmation du FSE est de 68,5% soit 104% de l'objectif assigné par l'autorité de gestion nationale et place l'Ile-de-France au 3^{ème} rang des régions métropolitaines ;
- Les paiements de chacun de ces fonds ont permis de dépasser les seuils du dégageant d'office dès octobre dernier ;
- Le volet régional du FEADER, qui a nécessité un temps d'adaptation et la réorientation de certaines mesures, est aujourd'hui en voie de rattrapage avec un taux d'engagement de 45%.

Ces données financières illustrent la capacité des acteurs franciliens à mobiliser les fonds, alors même que leurs critères d'attribution ont été sensiblement élevés par rapport à la période 2000-2006 et que les interventions du FEDER et du FEADER constituaient une nouveauté pour de nombreux territoires.

M. FISCUS rappelle qu'il faut également rester extrêmement vigilant sur la qualité de l'instruction et de la gestion des dossiers.

Identifiant : CR CRUS 16/12/2011	Date d'Approbation :
Nom du Rédacteur : Gaële TANNEUR Rose-Marie LY VAN TU	Nom de l'Approbateur : Laurent FISCUS
Page 1 sur 14	



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE



**COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI
COMPTE RENDU DU COMITE REGIONAL UNIQUE DE SUIVI INTERFONDS
du 16 décembre 2011**

La Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) a mené un audit des programmes FEDER et FSE au début du mois d'octobre 2011. Une synthèse des observations de la CICC est présente dans le dossier de séance et des séances de restitution ont été organisées avec l'ensemble des services et organismes gestionnaires. Les services gestionnaires et organismes intermédiaires sont aujourd'hui collectivement engagés dans la préparation des réponses à ces observations et il est impératif que chacun mette en œuvre sans délai les mesures correctrices exigées.

Au-delà de ces éléments financiers et juridiques, les programmes 2007-2013 ont permis de développer certaines démarches à forte valeur ajoutée qui doivent nous inspirer pour l'avenir.

En premier lieu, bien entendu l'approche urbaine intégrée, l'intensité de l'aide apportée par le FEDER, l'intervention à l'échelle des communautés d'agglomération, l'accent mis sur la dimension économique, l'intégration du FSE dans la stratégie territoriale et la constitution d'un réseau régional dédié constituent des caractéristiques fortes de notre programmation.

Il faut capitaliser cette expérience pour contribuer pleinement aux débats sur la place de l'urbain dans la future politique de cohésion. La démarche In'Europe doit également inspirer la mise en œuvre du volet territorial du Grand Paris.

En effet, sur les 10 territoires de projets couverts par les contrats de développement territorial, 7 participent à l'axe 1 du programme opérationnel FEDER.

Nous serons donc conduits à réfléchir à la convergence de la politique de cohésion et du Grand Paris dans la perspective de l'après 2013.

L'ingénierie financière est un autre élément novateur de la programmation francilienne.

L'Ile-de-France a complété son dispositif d'ingénierie financière en programmant cette année l'apport de 3M€ de FEDER au fonds de co-investissement du Conseil régional. Avec les précédents financements FEDER apportés au fonds de prêts d'honneur IDF Initiative (500k€) et au fonds de garantie OSEO PME (3M€), le programme œuvre désormais une gamme complète de produits en faveur des PME/TPE.

Ces expériences devront être analysées pour préparer la période 2014-2020, pour laquelle la Commission européenne souhaite passer de 5% à 15% des fonds consacrés à de tels instruments financiers.

Un point exhaustif sur les instruments financiers constitués en Ile-de-France sera fait à l'occasion du prochain comité régional de suivi.

Les PME ne sont pas les seules concernées par de tels dispositifs, que les propositions de règlements 2014-2020 étendent à toutes les thématiques.

Le Préfet de région a en particulier marqué son intérêt pour l'initiative JESSICA, qui permet d'alimenter par du FEDER des fonds urbains de développement durable.

Il souhaite avec l'appui de la Commission européenne et de la Banque européenne d'investissement, et en lien étroit avec le Conseil régional, conduire en 2012 une étude afin d'en mesurer l'opportunité et la faisabilité.

L'intervention des fonds pour lutter contre les effets de la crise est également un élément saillant de la programmation 2007-2013.

Identifiant : CR CRUS 16/12/2011	Date d'Approbation :
Nom du Rédacteur : Gaële TANNEUR Rose-Marie LY VAN TU	Nom de l'Approbateur : Laurent FISCUS
Page 2 sur 14	